

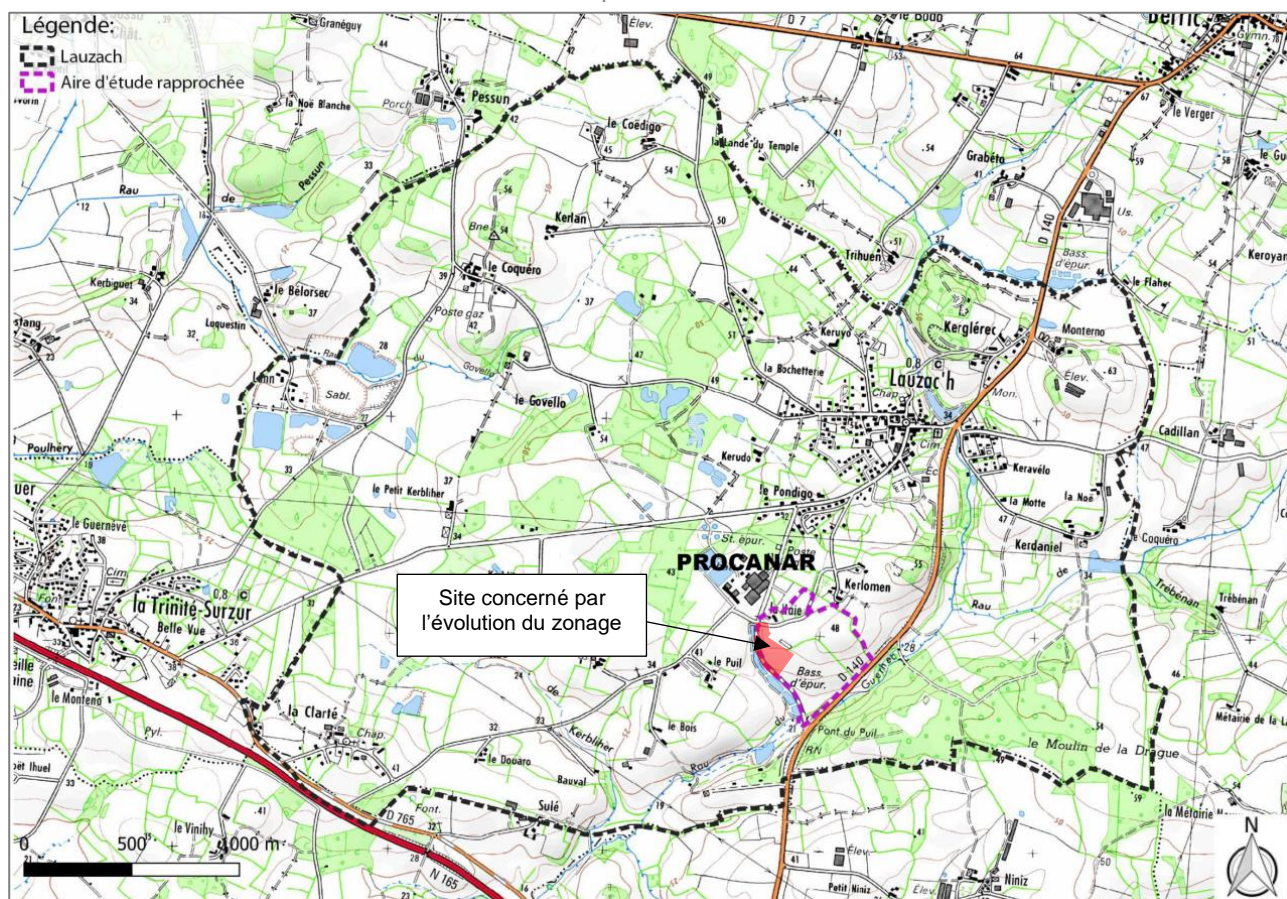
Situation de la zone concernée

SITUATION GEOGRAPHIQUE

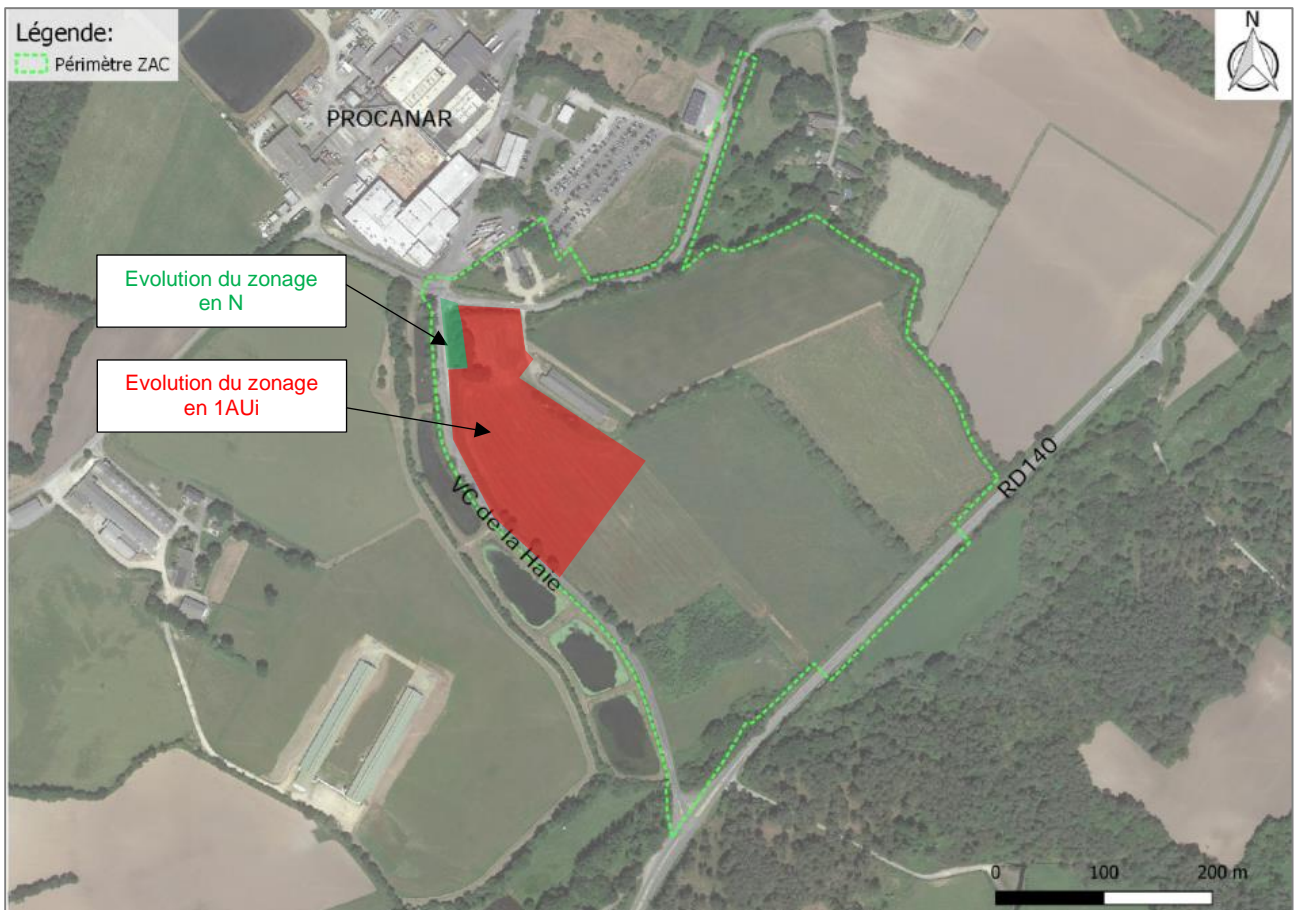
Le site concerné par l'évolution du zonage est situé au Sud de la commune de Lauzach, le long de la route départementale n°140, axe stratégique Vannes-Nantes, sur le site de « La Haie », en continuité d'un site industriel d'envergure (PROCANAR).

Il s'étend sur environ **2 hectares**.

Localisation du site de La Haie et de la zone concernée par la modification n°2 du PLU



Il est situé au sein de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du « parc d'activités de La Haie » créée le 16 mai 2023.



Les parcelles concernées par l'évolution du zonage sont :

- ZK 103 (en partie)
- ZK 104 (en partie)

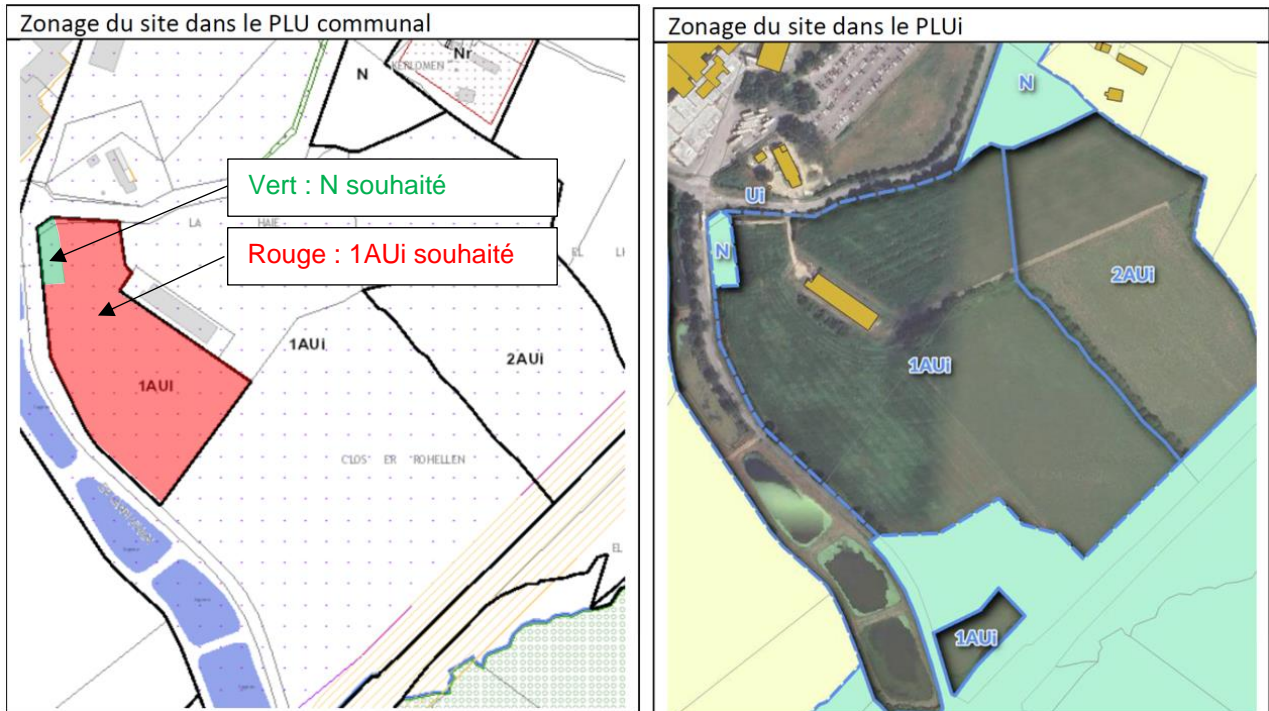
Parcelles concernées per l'évolution du PLU



SITUATION REGLEMENTAIRE (PLU ET PLUI ANNULE)

L'emprise concernée par la modification n°2 du PLU de la commune de Lauzach est identifiée en zone 1AUI actuellement. La collectivité souhaite :

- transférer en 1AUI l'emprise rouge ci-dessous
- transférer en N l'emprise verte ci-dessous qui sera préservée dans le cadre du projet (haie).



Voici le schéma d'aménagement de la ZAC de la Haie avec la superposition du zonage actuellement en vigueur du PLU de Lauzach qui ne permet pas la réalisation des travaux.

Schéma d'aménagement de la ZAC et zonage du PLU de Lauzach



L'évolution souhaitée du PLU (Avant / Après)

Il s'agit de basculer une zone 1AUI (loisirs, hébergement de plein air) en 1AUi (activités économiques). Seul le règlement graphique du PLU de Lauzach évolue.

Au regard de la présence d'un dossier de réalisation de ZAC et d'un avant-projet, il n'y a pas lieu de créer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle, le programme et les aménagements étant déjà fixés.

